LES RENEGATS

On a distribué la circulaire suivante à tous les électeurs républicains de la 1re section de Roubaix :

Parmi les candidats que l'Union Sociale et Patriotique et l'Union Catholique présentent à vos suffrages, se trouve M. Henri Deschamps, le fameux rédacteur en chef du tristement célèbre *Roubaisien*.

Cet homme, qui est maintenant un des défenseurs des écoles libres, puisqu'il a signé le programme de l'U. S. E. P. faisait jadis, en 1889, aux élections au Conseil d'arrondissement, à l'époque de la période boulangiste, des déclarations républicaines anticléricales.

Il fit ensuite partie d'une société où l'on combat encore les prêtres, les rois et le capital.

Afin d'éviter les dénégations de M. Deschamps, nous avons eu la précaution de faire photographier le serment qu'il prêta lors de son initiation à cette société.

Jugez !

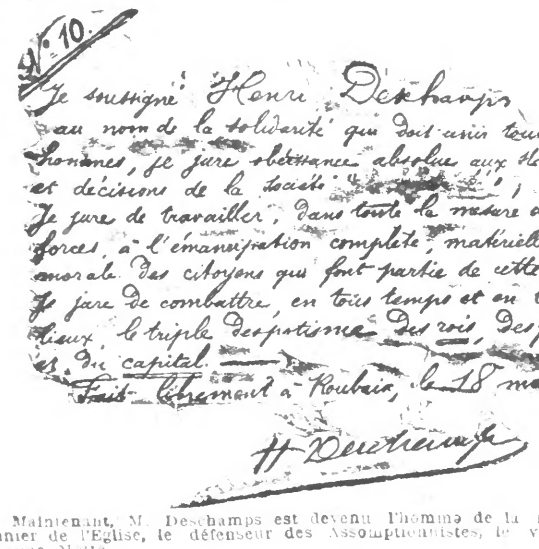

Maintenant, M. Deschamps est devenu l'homme de la réaction, le prisonnier de l'Eglise, le défenseur des Assomptionnistes, le vassal fidèle du Cosmique Motte.

Electeurs,

Voilà maintenant édifiés sur la moralité politique des candidats que nous opposent les adversaires du Parti ouvrier.

Entre ces caméléons politiques et des citoyens qui ont toujours servi la cause des travailleurs, vous n'hésiterez pas.

Le 6 mai prochain vous irez tous aux urnes aux cris de :

Vive la République sociale ! Vive le Parti ouvrier !

ROUBAIX

AUJOURD'HUI

Alasin, 1er mai, 1890, 12 Floreal An 108 de la République, 1re jour de Jeanne, 1e jour du printemps, 1e jour de la lune.

Lever du soleil à 4 h. 01, coucher à 7 h. 1[illegible].

Lever de la lune à 0 h. 1[illegible], coucher à 10 h. 1[illegible].

BULLETIN METEOROLOGIQUE. — Résumé des observations météorologiques faites à Lille, le 30 avril.

Baromètre à 2 heures du soir [illegible] m/m.

Baisse depuis la veille [illegible] m/m.

Thermomètre à 6 heures du matin [illegible] au-dessus, à 2 heures de l'après-midi [illegible] au-dessus.

Ciel couvert. Couvert.

Direction et force du vent : [illegible], faible.

Temps probable pour aujourd'hui : Incertain.

La Coopérative « La Paix » a vendu près de deux millions de pains en une année. La vogue de cette société ouvrière s'explique ainsi : elle vend des marchandises de toute première qualité et distribue des bénéfices importants à ses membres.

UN INTERNATIONALISTE

M. Eugène Motte essaie de donner quelques explications au sujet des colossales usines qu'il vient de créer en Russie et de la concurrence ruineuse qu'il fait ainsi à la fabrique et aux travailleurs de Roubaix.

C'est du pur bafouillage.

Deux juges impartiaux et autorisés ont apprécié, comme il le fallait, l'attitude antifrançaise et antiroubaisienne de M. Motte.

L'un est M. d'Estournelles, député républicain modéré, représentant du gouvernement français à la grande conférence internationale de la Haye.

L'autre est le président de la Chambre générale du commerce des Russes.

L'un et l'autre, le diplomate et l'industriel, ont dit que la conduite de M. Motte était coupable et qu'en créant des usines à l'étranger, il travaillait à ruiner l'industrie française.

M. Motte est jugé. Il est convaincu de chercher dans son intérêt personnel de capitaliste, à enlever leur gagne-pain aux ouvriers roubaisiens.

Cet homme qui fait de grandes phrases contre l'entente des travailleurs de tous les pays, est un internationaliste à sa façon. Protégé de l'Internationale noire des curés et des moines, il est un des chefs de l'Internationale jaune, celle des spéculateurs pour qui l'or n'a ni couleur, ni patrie.

M. Motte est jugé. Le suffrage universel, l'exécuteur dimanche, lui et ses complices.

JUGÉS PAR LES MODÉRÉS

Nous citions hier un passage de l'important organe républicain modéré, la *République française*. Voici ce que nous lisons dans un autre article de ce même journal :

La grande route républicaine que nous avons suivie depuis maintenant : devons-nous aller à droite ou marcher à gauche ?

Nous répondons : « Ni à droite ni à gauche ! » Nous ne voulons pas aller donner la masse compacte des républicains. Lorsque nous voyons combattre à nos côtés, dans nos rangs, les irréconciliables ennemis de nos institutions et de la liberté, tous les réactionnaires et tous les cléricaux, nous ne pouvons pas croire que nous servons la République et la liberté. Si nous n'avons pas trahi, nous sommes égarés. Qu'on nous ramène au droit chemin, au vrai drapeau !

Les Chatteleyn, les Noyelle, les Deschamps, les Roussel ne sont pas des égarés. Ce sont des traîtres. Leur attitude ne peut qu'inspirer le dégoût aux républicains sincères.

Le vrai drapeau est défendu par les candidats socialistes.

UN AMI DES OUVRIERS

Peu de temps après que le citoyen Millerand eut publié le décret permettant aux communes de fixer dans les cahiers des charges de leurs travaux un minimum de salaire pour les ouvriers, l'administration municipale socialiste se mit en mesure de faire bénéficier les ouvriers du bâtiment de ces dispositions légales.

Des représentants des patrons et des ouvriers furent convoqués à l'Hôtel-de-Ville. Après une première entrevue, les patrons demandèrent à se réunir entre eux pour faire parvenir leur réponse sur le salaire minimum à fixer. Les ouvriers furent invités à faire de même.

Les réponses ayant été envoyées des deux côtés, l'administration, après s'être entourée d'autres renseignements, fixa le prix minimum qui devrait être payé à l'avenir aux maçons, charpentiers, peintres, tapissiers, terrassiers, zingueurs, etc., etc.

La décision des élus socialistes était à peine arrivée à la Préfecture, que le Préfet était l'objet de sollicitations écrites et verbales de la part d'un entrepreneur, qui lui demandait de refuser son approbation à la délibération qui lui était soumise, sous le prétexte que quelques prix inscrits étaient un peu plus forts que ceux indiqués par les patrons. Les patrons seuls disent la vérité, prétendait ce protestataire.

L'administration municipale a saisi de cet incident M. le Ministre de l'Intérieur et le citoyen Millerand. La solution est attendue.

Mais il importe de connaître le nom de l'entrepreneur, dont les réclamations ont empêché jusqu'à ce jour l'approbation de la délibération du Conseil Municipal fixant le minimum de salaire pour les ouvriers du bâtiment, employés sur les chantiers communaux.

Cet ami des ouvriers est M. Alexandre Bayart, candidat de l'U. S. et P. au Culde-Four.

LEUR LACHETÉ

Les adversaires de la République, candidats de l'Union catholique, sociale et patriotique, ne savent comment faire pour amener à eux les voix des électeurs.

Après avoir sorti des cimbres fantaisistes présentés avec une certaine habileté et beaucoup de mauvaise foi, ils se sont rabattus sur la calomnie, espérant, avec le jésuite Basile, qu'il en restera toujours quelque chose. »

Chaque calomnie ayant été réfutée avec facilité par notre parti, et ayant été accueillie avec indignation par les honnêtes gens, ils ont cru devoir forcer la note et accumuler infamie sur infamie !

Il faut que ces gens-là prennent les électeurs pour des canailles de leur trempe, pour croire un seul instant que cette ignoble campagne leur apportera le succès.

Pour compléter leur œuvre dégradante, ils emploient, dans les journaux des sacristies, qui prennent leur candidature, des plumitifs échappés des séminaires, dont « la conscience est suffisamment élastique » ainsi que le disent les instructions données aux rédacteurs par les Assomptionnistes.

La mission de ces produits spéciaux des sacristies est de mentir, mentir toujours, avec imprudence, sans qu'ils sont de l'impunité.

C'est ainsi que pour la magnifique conférence de samedi, alors que le théâtre Deschamps était archi-comble, ils écrivaient que « la salle était trop vaste », pour l'auditoire, — et que pour la manifestation au cimetière, de dimanche dernier, parlant du grand cortège de travailleurs, ils disent avoir compté 112 personnes au cortège.

Le parti-pris de mensonge est trop évident pour ne pas ecœurer les lecteurs de ces feuilles sans loyauté : qui veut trop prouver ne prouve rien.

D'autres stercoraires, journalistes occasionnels, se servent de bas procédés d'intimidation, de la délation même, pour faire leur sale besogne sans danger. Et lorsque ces poltrons goujats ont essayé de salir quelqu'un, on les voit se terrer dans leur bouge, craignant les représailles et la botte à l'endroit réservé, ils crient au secours dans la rue, lorsqu'ils aperçoivent et vous menacent de poursuites judiciaires si vous les faites connaître au public.

Tous ces gens là sont des fourbes, des menteurs, des lâches, que le mépris public n'atteint même plus, tant ils ont l'habitude de l'opprobre.

Et ça ose se réclamer des honnêtes gens, ces individus, avec la manie qu'ils ont de toujours parler de ce qu'ils ignorent !

Quel est l'honnête homme qui oserait se solidariser avec ces reptiles répugnants ?

G. L.

Liste électorale. — Le Maire de la ville de Roubaix a l'honneur d'informer les électeurs que le tableau des rectifications opérées à la liste générale arrêtée au 31 mars dernier, dressé en conformité de l'article 8 du décret réglementaire du 2 février 1852, est déposé au secrétariat de la Mairie (Bureau des Elections), où ils peuvent en prendre connaissance.

La Fête du travail. — Hier dans les quartiers ouvriers de la ville, les jeux divers organisés avec les prix offerts par la municipalité ont eu un plein succès.

Aujourd'hui grands bals populaires dans tous les quartiers et illuminations.

***

La prime de 30 francs à tirer au sort entre toutes les sociétés philharmoniques ayant pris part au concert donné dimanche soir au Square Pierre-Catteau, a été gagnée par l'*Union des Travailleurs*.

Double arrestation. — Sur une plainte déposée par Mme Picavet, cabaretière, boulevard d'Halluin, M. Laché, commissaire de police du 1er arrondissement, procédait à l'arrestation d'un nommé Gérondal Adrien, âgé de 32 ans, ouvrier gazier, demeurant rue Turgot, impasse Turgot.

Cet individu était inculpé d'avoir dans la journée de samedi, commis une tentative de vol, et un vol au préjudice de la cabaretière ; il s'était en effet emparé du tiroir du comptoir, dans lequel se trouvait une somme de 2 francs et des jetons de la société « La Prévoyance ouvrière ».

A la suite d'une perquisition faite en son domicile, M. Laché découvrit pour 300 francs d'outils et de marchandises appartenant à la Compagnie du gaz.

Interrogé sur la provenance de ces objets, Gérondal déclara qu'ils lui avaient été confiés par un camarade nommé Lepers Jules, âgé de 22 ans, également ouvrier gazier, demeurant rue Jacquart.

M. Laché ordonna aussitôt l'arrestation de ce dernier, puis une perquisition faite chez lui, amena la découverte d'environ 15 francs de marchandises dérobées à la Compagnie du gaz.

Ils furent tous deux écroués au poste du 1er arrondissement.

Gérondal s'est de plus reconnu l'auteur d'un vol de madriers de construction, dans une maison du quartier du Hutin.

Le tiroir du comptoir de l'estaminet Picavet, a été retrouvé dans le canal, où Gérondal avait déclaré l'avoir jeté.

En présentant le numéro du journal l'*Union* à la Nouvelle Maison, rue Nain, 20, vous obtiendrez un magnifique chapeau en feutre souple forme Mors ou forme Boer, au prix incroyable de 1.95.

Les rentes des travailleurs. — Le 27 avril, un accident est survenu chez Alphonse Vernier et fils, rue du Pays, 17.

Le nommé Delleuvels Polycarpe, tisserand, âgé de 30 ans, demeurant à Tourcoing, a eu le poignet gauche pris dans son métier ; il en est resulté une plaie contuse de ce membre.

Le docteur Butruille a déclaré 15 jours d'incapacité de travail.

Un accident est survenu chez E. Delattre, fabricant, rue Nain. La nommée Pollet Marie, tisserande, âgée de 45 ans, demeurant rue du Fontenoy, 48, en mettant des poids de bascule a reçu une plaie contuse à l'avant bras droit.

Le docteur Dispa a déclaré 20 jours d'incapacité de travail.

La foire de Roubaix

GRAND CIRQUE RUSSE, Hippodrome. — Tous les jours, à 8 heures, grande représentation.

MUSÉE SPITZNER. — Exhibition permanente, curiosité anatomique, La Momie vivante.

HIPPODROME DE PARIS, direction Henrotte. — Grand Rançgo de chevaux vivants.

LA FAMILLE DES NAINS, direction Pehudro et le Vitographe.

LE CINÉMATOGRAPHE LUMIÈRE, le plus grand succès scientifique du siècle.

RÉUNIONS PUBLIQUES

ROUBAIX. — Mercredi 2 mai à 8 h. 1/2 du soir, salle Dumas (ancienne salle Molan), ancien Théâtre, 24, place Notre-Dame, Meeting Contradictoire. Conférence Michel Scalabre et Hervin Ballade.

PARTI OUVRIER

Section Roubaisienne

COMITÉ EXÉCUTIF : AVIS IMPORTANT.

Le Comité exécutif ne se réunira pas cette semaine.

AUX SECRÉTAIRES DE GROUPES. — Les secrétaires de groupes sont invités à fournir au Comité exécutif pour jeudi soir, sans faute, les noms des porteurs de bulletins dont ils peuvent disposer.

Pour la propagande. — Le Secrétaire du Parti a reçu du citoyen Rodolphe Bacrot, la somme de 1 fr. 25, produit d'une quête faite, après la chanson « Bra ou, Bra ou », chez le citoyen Bailleul, rue Pierre Motte.

Une somme de 1 fr. 60 a également été versée à la caisse du Parti, par le citoyen Wattremez, après une quête à un baptême civil, rue du Tilleul.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

du 30 avril 1890

NAISSANCES. — Marguerite Delaplace, rue de l'Industrie, 139. — Auguste Hettens, rue de Meulenaere, 21. — Hermance Lemesre, rue de Mouvaux, 49. — Gustave Dissaux, rue de Lannoy, 24. — Edgard Cauchetier, rue de Sainte-Barbe, 30. — Georges Lecomte, boulevard d'Hallouin, 14. — Clément Leggeri, rue Basse Masure, 55.

PUBLICATIONS DE MARIAGES. — Auguste Coulon, 23 ans, rapporteur, à Croix, et Zélia Dupresne, 21 ans, sans profession, rue de Mouvaux, cour Lepers. 1. — Charles Meyhème, 21 ans, tisseur, à la rue de Naples, et Marie Dumouilin, Mathilde Vandulle, 19 ans, ménagère, rue Acquin, 30. — Jules Lemaire, 24 ans, typographe, rue du Fort, 101, et Marie Lilot, 22 ans, doublieuse, rue Pierre-Motte, 1. — Alphonse Dorick, 34 ans, rattacheur, rue Monge, cour Delplanque, 18, et Jeanne Biaes, 21 ans, sans profession, rue Hoin Vert, 24 ans. — Rattacheur, rue Hélène, cour Vermeire, 1, et Juliienne Vindevogel, 21 ans, parfumeuse, rue Heilmann, cour Vermeire, 2.

Henri-Joseph Nain, 21 ans, marchand de cuirs, à Roubaix, et Julie Lannoy, 21 ans, sans profession, à Quaires (Belgique). — Auguste Lefebvre, 24 ans, rattacheur, à Tourcoing, et Désirée Desplanques, 20 ans, cannetière, rue de la Guinguette, 48. — Emile Dieterlen, 20 ans, tisserand, rue de l'Ouest, et Eudémie Hennion, piqueuse, à Wattrelos. — Emile Cornerant, 32 ans, appréteur, rue du Tilleul, 82, et Hermance Leveugle, 21 ans, tisseranle, à Wattrelos. — Alfred Wardavoir, 26 ans, mécanicien, rue Turgot, 119, et Marguerite Gossart, 25 ans, mouteuse, à Tourcoing. — Edouard Surmont, 21 ans, marchand de bois, à Vieux Condé, et Gabrielle Delloue, 22 ans, sans profession, à Croix.

Georges Delaoul, 20 ans, tisserand, rue du Cartigny, 123, et Adolphine De Backer, 19 ans, éplucheuse, rue Pierre de Roubaix, 80. — Jules Digdal, 23 ans, sans profession, rue Bouchers de Perches, 81, et Philomène Stoop, 20 ans, sans profession, rue du Luxembourg, 27. — Julien Meurisse, 23 ans, tisserand, rue Ma Campagne, 195, et Cécile Simoens, 22 ans, doublieuse, rue des Longues-Haies, cour Debaisieux, 3. — Arthur Beirnemens, 22 ans, teinturier, rue St-Jean, 29, et Fanny Janssens, 20 ans, doubleuse, rue Olivier de Serres, 25.

DÉCÈS. — Marie Manvraet, 43 ans, rue Ste Elisabeth, 23. — Stéphanie Pentaert, 26 ans, rue Archimède, cour Delloue, 4. — Jean-Baptiste Eughener, 11 mois, rue de la Guinguette, cour Duhamel. — Madeleine Honoré, 18 mois, rue Blanchemaille. — Robert Lienard, 3 mois, rue de l'Epeule, cour du Ballon d'Or, 3. — Jean-Bte Lefebvre, 37 ans, rue du Tilleul, 135. — Albert Tanghe, 2 ans, rue de Lille, 167. — Marie Lachise, 81 ans, rue de l'Hospice. — Palmyre Demeusere, 26 ans, rue du Fontenoy, cour Moreau, 13.

TOURCOING

Un commencement d'incendie. — Le feu a pris avant-hier, vers 5 heures, chez M. Dervaux, retordeur, rue d'Anvers.

Le concierge de l'établissement et quelques voisins ont réussi à l'éteindre.

Les pompiers, prévenus, sont arrivés immédiatement sur les lieux mais ils n'ont pas eu à fonctionner.

Les dégâts sont insignifiants.

Office Sanitaire. Statistique hebdomadaire du 21 au 28 avril. — Pendant la semaine du 21 au 28 avril écoulée, il a été enregistré 39 naissances, comprenant 23 enfants du sexe féminin et 16 du sexe masculin. Les décès ont été enregistrés au nombre de 23, soit 10 pour le canton Sud ; 13 pour le canton Nord-Est. Aucun décès n'est survenu dans le canton Nord.

Ces décès se répartissaient comme suit :

Canton Sud : Coqueluche, 1 ; congestion et apoplexie cérébrales, 1 ; affections chroniques du cœur, 1 ; bronchite aiguë, 1 ; congestion pulmonaire, 1 ; pneumonie, bronchopneumonie, 2 ; sénilité, 1 ; diagnostic inconnu, 2.

Canton Nord-Est : Diphtérie, 1 ; rougeole, 1 ; congestion et apoplexie cérébrales, 4 ; congestion pulmonaire, 2 ; pneumonie et bronche-pneumonie, 3 ; affections chroniques, cirrhose, 1 ; néphrite chronique, 1 ; suicide, 1 ; diagnostic inconnu, 1. Soit 23 décès.

Avis aux électeurs. — Le Maire de Tourcoing a l'honneur de porter à la connaissance des électeurs qui n'auraient pas encore reçu leur carte pour le scrutin de dimanche 6 mai prochain, qu'ils peuvent la réclamer au Bureau des Elections, à l'Hôtel-de-Ville.

Arrestation pour vol. — La police a mis en état d'arrestation le nommé Vanhauwaert Gustave, âgé de 20 ans, ouvrier maréchal, demeurant rue de Roncq.

Cet individu est accusé du vol d'un portemonnaie contenant 20 francs, au préjudice de Stéphanie Volde-Castel, demeurant 19, rue de Comines.

Au moment de son arrestation, Vanhauwaert avait déjà dépensé 7 francs. Il a été écroué au poste central.

Trouvé mort. — Se trouvant dimanche soir en état complet d'ivresse, le nommé Mortier Richard, âgé de 39 ans, peintre en bâtiment sans domicile fixe, se rendit chez son patron, M. Vivier, rue de la Croix-Rouge, et lui demanda pour pouvoir coucher dans le grenier.

L'autorisation lui fut accordée et Mortier put s'étendre sur un lit mis à sa disposition.

Hier après-midi, vers une heure, ne le voyant pas descendre, M. Vivier monta dans la chambre et trouva son ouvrier immobile, à genoux au pied du lit et ne donnant plus signe de vie.

Un docteur appelé en toute hâte, ne put que constater le décès, dû à une congestion par l'alcool.

Le corps de Richard a été transporté à l'hôpital civil.

Blessé à la main. — Un ouvrier de chez Robbe Henri, filateur de laines, rue de l'Amiral Courbet, le nommé Vienne Jean-Louis, âge de 43 ans, homme de peine, demeurant rue du Vieux Sentier, 266, a été blessé à la main gauche par une chargeuse de lavage automatique.

Le docteur Bernard a déclaré 20 jours d'incapacité de travail.

CROIX

Musique municipale. — Les musiciens sont invités à se réunir aujourd'hui sur la place St-Pierre à midi un quart précis et sur la Grand'place, à 7 heures précises pour le concert public.

Les petits papiers. — Deux individus parmi ceux qui, la nuit, collent des petits papiers sur les murs sont maintenant connus.

L'un a vu sa profession rendue sympathique par Lamartine qui a écrit *d'admirables pages*. L'autre est un lecteur enthousiaste du livre de Silvio Pellico : *Mes Prisons*.

Le premier est aussi célèbre par une cuirasse de fer blanc qu'il porta tout un jour ouvrable, et le second, chevalier du tire-ligne, aime à contempler de très près les murs sombres et nus des sévères monuments de l'Etat, de ces monuments où il y a grilles et verrous dont la solidité fait la vertu.

Au lieu d'en imiter de petits papiers, les pieds des chevaux et les derrières des chariots de vidange, ils feraient beaucoup mieux de s'occuper uniquement, l'un des mystères de la ferblanterie et l'autre des beautés architecturales de l'Eglise de Pierre. Ce serait tout profit pour eux.

Aux peignerons. — Vous avez tous dû voir la liste des candidats de l'Union Sociale et Patriotique et vous avez tous remarqué que l'un d'eux, Dolande Henri, se déclare peigneron, ce qu'il n'a jamais été, alors qu'il est contremaître aujourd'hui.

Cela prouve qu'à l'Union Sociale et Patriotique « on ne regarde pas du tout aux moyens de tromper les électeurs. M. Dolande est probablement honteux d'être contre-maître et c'est pourquoi il essaie de se faire passer pour ouvrier.

Vous tous, camarades peignerons, de dire partout que ce contremaître n'a jamais exercé notre profession. Cela fera voir aux gens sensés que l'U. S. E. P. n'est pas difficile sur le choix des moyens malpropres pour influencer le corps électoral.

Quelques peignerons.

LE MOUVEMENT GRÉVISTE

A ROUBAIX

GRÈVE GÉNÉRALE A ROUBAIX

Une grève générale des fileurs et rattacheurs de Roubaix est sur le point d'éclater.

Déjà des délégués du syndicat textile se sont mis en rapport avec le bureau du syndicat pour l'organisation d'une grande réunion publique.

La cause de la grève est la mauvaise volonté apportée par les patrons dans la modification des salaires par suite de l'application de la loi dite Millerand-Collard.

A TOURCOING

Neuf nouvelles grèves se sont déclarées hier matin dans différentes usines de la ville.

— Chez Tiberghien Charles, rue de Lille, 150 ouvriers mécaniciens, charpentiers, apprêteurs et teinturiers demandent le salaire de 10 heures pour 11 heures de travail ; les teinturiers réclament 5 centimes d'augmentation à l'heure.

— Chez Motte-Dewavrin, filateur de laines, rue des Anges, 11 fileurs, 15 rattacheurs, 25 bâcleurs, ont quitté le travail refusant de travailler les laines de chez Delemain Flipo ou les ouvriers sont aussi en grève.

— Chez Gauthier et Delaoutre, filateurs et peigneur, rue du Dragon, 15, 80 rattacheurs et 20 rattacheuses, se sont mis en grève pour le même motif ; ils ont été imités par leurs camarades de chez Tiberghien frères, où 216 fileurs, bâcleurs et rattacheurs ont quitté l'usine.

A la filature de coton Joire Alexandre, rue de la Latte, 32 rattacheurs, 15 fileurs, 16 bâcleurs, demandaient une augmentation de 8 0/0 de leur salaire, le patron ne voulant leur accorder seulement 4 0/0, les ouvriers ont refusé ; ils ont quitté l'usine.

Chez Molard Albert et Cie, peigneurs de laines, rue de Guisnes, 12 tisseurs demandent 3 centimes d'augmentation à l'heure.

Les patrons n'ont pas encore donné de réponse ; ces ouvriers ont arrêté de travailler.

Chez Vve Jacquart, filateur de coton, rue de la Croix-Rouge, 188, 18 fileurs, 36 rattacheurs, 18 bâcleurs réclament le salaire de 12 heures de travail pour 11.

Chez Duvillier Wattine, filateur de coton rue du Tilleul, 113, où 11 bâcleurs se sont mis en grève pour le même motif.

A la teinturerie Mausse et Cie, rue Saint-Blaize, 40 teinturiers en laines réclament une augmentation de 3 centimes à l'heure ; 40 teinturiers en coton demandent seulement 1 centime à l'heure.

A l'établissement Brutin, les ouvriers avant obtenu une légère augmentation, ont repris le travail.

Chez Gustave Brulé, rue du Collecteur, les ouvriers ont obtenu entière satisfaction.

A LILLE

La grève générale des filatures de coton

Hier à trois heures a eu lieu à la Maison du Peuple la réunion générale annoncée.

Les délégués des diverses maisons ont rendu compte de leurs mandats. La réponse générale est « Rien de nouveau ! » C'est là le mot d'ordre patronal.

L'assemblée s'est ensuite occupée de la Fête du 1er Mai.

Il a été décidé que les sections de quartiers se rendraient en groupes à la Maison du Peuple où la réunion qui aura lieu à 8 h. et demie du matin.

De là elles se rendront à la mairie puis traverseront la ville en cortège suivant l'itinéraire ci-dessous :

Maison du Peuple, Mairie, Grande-Place, rue Nationale, boulevard de la Liberté, place de la République, rue Léon-Gambetta, place Nouvelle-Aventure, rue des Sarrazins, place Casquette, rues des Rogations, d'Iéna.

Place des Quatre Chemins, Rues de Wasmmes, d'Arras, Place Vankœnacker. Rue Gourmont, Place Déliot, Rues de Trévise, Fenteny, d'Arras.

Boulevard des Ecoles, rues de Paris, de Ban de Wedde, de Fives, de Bouffiers, de Tournai, place de la Gare, rue Faidherbe, Grand'Place. Maison du Peuple.

SUNLIGHT SAVON

est sans rival pour le ménage.

Il lave le linge facilement et rapidement.

On l'emploie dans le monde entier.

POURQUOI ?

Parce qu'il est :

PUR,

BON MARCHÉ,

ÉCONOMIQUE

Adresser une carte postale à Lever frères, Société anonyme, 5, rue Faidherbe, Lille, qui enverront une liste de débitants de SUNLIGHT Savon aux ménagères qui ne pourraient s'en procurer.

Les Quêtes

Voici le produit des quêtes faites en ville et à Hellemmes du 26 au 29 avril :

Recettes du 26 avril : En ville, 318 fr. 30 ; la Cotonnière d'Hellemmes, 101 fr. 90.

Recettes du 27 avril : En ville, 276 fr. 82 ; la Cotonnière, 96 fr. 62.

Recettes du 28 avril : 318 fr.

Recettes du 29 avril : En ville, 330 fr. 75 ; quête faite dans un atelier, 51 fr.

Ce qui fait un total de 1.923 fr. 39.

APPEL AUX CAMARADES

Le Comité de la grève a décidé d'envoyer l'appel suivant aux ouvriers et ouvrières des filatures de coton :

CAMARADES,

Pour remédier à notre situation d'esclaves, nos dirigeants nous ont accordé une loi qui réduit à onze heures le travail journalier pour tout le monde, sans distinction de sexe, ni d'âge.

Mais les patrons intéressés essaient la résistance.

Déjà, en 1892, nos législateurs avaient porté la durée du travail pour les enfants mineurs à dix heures, pour les femmes à onze heures et avaient maintenu la loi brutale de douze heures pour les hommes. Dès ce moment, cette loi, de à difficile à mettre en pratique à cause de cette différence dans la répartition des heures de travail, se buta à une opposition patronale destinée à la faire échouer.

Continuer à travailler plus longtemps, serait permettre aux patrons de satisfaire leurs commandes.

Un ministre socialiste, dès son arrivée au ministère, se permit de la faire appliquer. Les industriels du Nord protestèrent et furent les premiers à demander l'application d'une loi de onze heures. Ils acceptèrent même une diminution progressive.

Mais, à l'heure actuelle, au moment d'action, au moment même où cette loi est promulguée, ceux-ci l'appliquent mais en nous rentant un douzième de notre salaire.

Si les législateurs ont diminué les heures de travail, nous restons avec les mêmes charges de famille et nous ne pouvons subir les diminutions qu'on nous impose.

Les termes de la loi nous disent que progressivement la durée du travail sera diminuée et que dans quatre années elle sera portée pour tout le monde à 10 heures.

Si vous acceptez cette diminution d'un douzième, dans quatre ans, on vous retirera un autre douzième, ce qui portera votre salaire au prix des 9/10 de celui que vous avez actuellement.

Il n'y a que la mauvaise foi des patrons qui a poussé les travailleurs de notre industrie à faire la grève générale. C'est la résistance obstinée de ces patrons et leur refus de nous donner notre salaire qui nous ont forcés à cette extrémité.

Il aurait été aussi facile pour eux de nous accorder un douzième en plus que de nous donner un 4 0/0 général. »

Nous faisons appel à votre concours pour que vous n'acceptiez pas de diminution quelles qu'elles soient.

Joignez-vous aux camarades, ou gare aux salaires de famine.

Le Comité de la grève.

A PROPOS DES SALAIRES

Moyenne des salaires par ouvrier fileur et par atelier avec la moyenne des heures de production par quinzaine, le nettoyage non compris.

En admettant un travail de 12 heures par jour, ce qui fait 144 heures par quinzaine, nous prendrons comme moyenne de production 140 heures et 4 heures de nettoyage.

Voici maintenant le pourcentage qui doit revenir en moyenne par atelier pour avoir à peu près le même salaire pour onze heures de travail.

Barrois, rue de Bouvines

Moyenne du salaire des fileurs par jour, 5 fr. 25, soit pour 12 jours 63 fr., divises par 140 heures de production, 0,45 c. l'heure. Ces 0,45 multiplies par les 12 heures que nous produisons en moins, égalent 5 fr. 40.

Soit pour onze heures de travail, nettoyage compris, 63 fr. moins 5 fr. 40, égale 57 fr. 60.

Le pourcentage est donc égal à 57 fr. 60 multiplies par 100 et divises par 63 fr., ce qui fait 91 fr. 37 0/0.

Théodore Barrois

Moyenne du salaire des fileurs 5,50, soit comme pourcentage 9,90 0/0.

Delebart-Mallet

Moyenne du salaire des fileurs 5,50, pourcentage : 9,90 0/0.

Boutry-Droulers

Moyenne du salaire des fileurs 4,85, pourcentage 9,85 0/0.

Société cotonnière d'Hellemmes

Moyenne du salaire des fileurs, 5,25 ; pourcentage, 9,80 0/0.

Delesalle Edouard

Moyenne du salaire des fileurs, 5,87 ; pourcentage, 9,90 0/0.

Guermonprez-Delebart

Moyenne du salaire des fileurs, 6,00 ; pourcentage, 9,37 0/0.

Delsalle-Desmet, rue Princesse

Moyenne du salaire des fileurs, 4,25, pourcentage, 9,87 0/0.

Crépy Engin, Vauban

Nouveau bâtiment, moyenne du salaire des fileurs, 5,85 ; pourcentage, 9,38 0/0.

Vieu bâtiment, moyenne du salaire des fileurs, 5 fr. ; pourcentage, 9,35 0/0.

Cotonnière Lilloise

Moyenne du salaire des fileurs, 5,85, pourcentage, 9,36 0/0.

Leblan

Moyenne du salaire des fileurs, 7 fr., pourcentage, 9,37 0/0.

A. INGHELS.

Ordonné avec succès depuis 50 Ans Contre Gastrites, Gastralgies, Douleurs d'Estomac.

SIROP LAROZE

PARIS, 2, rue des Lions, Saint-Germain, et dans toutes les Pharmacies.

Exiger le Nom de LAROZE.

SANG-ESTOMAC

GUÉRISON DE LA GOUTTE

Docteur BOLÉ, licencié ès science

Grande-Rue, 83, ROUBAIX (face rue du Collège)

Tous les jours de 1 heure à 3 heures

Seul le Lundi

MOKATINE PAR TOUTES

Exiger les imitations. Les véritables Dragées de Mokatine se reconnaissent à l'adresse ci-contre. Seules médaillées d'or et 2 diplômes d'honneur. Dépôt dans toutes les pharmacies.

SI VOUS VOULEZ

Manger avec appétit.
Réconforter votre sang.
Combattre l'Anémie avec succès.
Boire une Consommation agréable.

prenez, avant chaque repas, un verre de l'excellent Vin de BANYULS-TRILLES, *quinquina spécialement recommandé par MM. les Médecins* aux hommes, dames et enfants.

Dans tous les Cafés et bons Restaurants.

Exiger, plus que jamais, l'étiquette sur la bouteille à cause des nombreuses contrefaçons.

LOTERIE DES ENFANTS TUBERCULEUX

ORMESSON — SAINT-POL-s/-MER

Autorisée par arrêté ministériel du 10 Janvier 1890

GROS LOT

250.000 f

1 lot de 100.000 fr.

1 lot de 50.000 — 1 lot de 20.000

1 lot de 10.000 fr.

15 lots de 5.000 fr.	...	75.000 fr.
30 — 1.000	...	30.000
30 — 500	...	15.000
1500 — 100	...	150.000
1500 lots répartis en deux tirages	par	700.000 fr.

Tous les lots sont payables en argent

1er TIRAGE

10 JUILLET 1890

1 gros lot de 100.000 fr.

1 lot de.... 20.000 f | 3 lots de 5.000 f 15.000 f
10 lots de 1.000 f 10.000 | 10 — 500 5.000

500 lots de 100 fr. 50.000 fr.

Le Billet : 1 fr. (pied-arrêts, 1 franc du pied-arrêts) la trière (6 tirages) 5 billets dans toute la France, chez les principaux débitants de tabac, libraires, etc. (Remise aux Revendeurs) et au Siège du Comité : 15, r. Mirromesnil, Paris.

NOTRE PRIME

« L'Indémanchable » couteau en acier supérieur forgé, avec manche en corne de buffle.

En boîtes de :

6 Couteaux

MOYENNANT

10 Bons se suivant

ET

2 fr. 50

12 Couteaux

MOYENNANT

20 Bons se suivant

ET

4 fr. 75

Bon N° 51

6 Couteaux : 10 Bons et 2 fr. 50

12 Couteaux : 20 Bons et 4 fr. 75

BULLETIN COMMERCIAL

MARCHES DE PARIS

Bourse commerciale du 30 avril

	30	28		30	28		30	28
ALCOOLS			**AVOINES.**			**FARINES**		
Cour.	33 25	33 50	Cour.	17 5	17 50	Cour.	26 30	26 70
Proch.	[illegible]	[illegible]	Proch.	50	17 0	Proch.	26 75	27 [illegible]
4 mai	36 25	36 75	Mai	17 [illegible]	17 50	Mai	26 75	27 [illegible]
4 der.	36 25	36 50	4 mai	17 50	17 50	4 mai	27 00	27 [illegible]
BLES			4 der.	17 50	17 50	4 der.	28 50	28 75
Cour.	20 [illegible]	20 25	**LIN.**			Corb.	30 [illegible]	
Proch.	20 95	20 50	Cour.	[illegible]	71 50	**SUCRES.**		
Mai	20 [illegible]	20 50	Proch.	[illegible]	71 00	Cour.	[illegible]	32 00
4 mai	20 75	21 00	4 mai	70 [illegible]	[illegible]	Proch.	31 50	31 50
4 der.	21 50	22 00	4 der.	71 50	69 00	Mai	[illegible]	32 [illegible]
SEIGLES.			**COLZA.**			4 mai	00 0	[illegible]
Cour.	[illegible]	14 75	Cour.	[illegible]	63 25	4 der.	31 5	31 75
Proch.	14 [illegible]	14 50	Proch.	2 25	63 00	Raf.	1 [illegible]	[illegible]
Mai	14 50	14 50	4 mai	62 75	63 50	Cr.	[illegible]	
4 mai	14 75	14 50	4 der.	62 00	62 75			
der.